

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 21/11/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : DELEGATION DE LA COMPETENCE « CENTRE DE SANTE » A LA CCJLVD

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté de communes a commencé une étude pour la création d'un centre de santé intercommunal.

Afin de pouvoir continuer à avancer sur ce projet, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance a pris la compétence « *Création et gestion de structures de soins de proximité de type centre de santé ou maison de santé regroupant des professionnels de santé dans le cadre d'une organisation coordonnée autour d'un projet de santé* ».

Afin de pouvoir effectuer cette modification statutaire, les communes doivent transférer cette compétence à la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de transférer cette compétence ainsi formulée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le transfert à la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance de la compétence santé et accès aux soins dans les termes suivants :**

« Création et gestion de structures de soins de proximité de type centre de santé ou maison de santé regroupant des professionnels de santé dans le cadre d'une organisation coordonnée autour d'un projet de santé »

- **Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 05 décembre 2024.

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

